



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

**DELIBERATION N°9 / 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 24 novembre 2005**

Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni le 24 novembre 2005 à 14h30

Étaient présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Michel LUMMAUX, M. Sylvain ITTE,
M. Alain DELWASSE, , M. Gérard BLONDEL.
M. François PERRET, M. Thierry LE GOF, Mme Anne DUTERTRE M. Philippe DECOUAIIS,
M. Pascal GONDRAND, M. Philippe CERF
M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. André FERRAND, M. François DENIS,
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,
M. Michel BOUDOUX, M. Didier PEREME, Mme Blandine DESCLOQUEMANT,
M. Stephan MADRIAS, M. François TURLAN.

En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. Bruno BOURG-BROC, M. Robert DEL PICCHIA, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.

M. Antoine POUILLIEUTE, empêché, a donné procuration à M. Jean-François DESMAZIERES.

Mme Françoise LE BIHAN, empêchée, a donné procuration à M. Sylvain ITTE.

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean SARREO.

POINT N° 9 : rapport d'activité 2004 / 2005.

Le rapport d'activité de l'année 2004 / 2005 fait apparaître une augmentation régulière des effectifs scolarisés et des enseignants ainsi que de très bons résultats aux examens et concours.

Le Président soumet le rapport d'activité de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger au vote des membres du conseil administration.

VOTE POUR : 21

CONTRE /0

ABST. / 0

Le rapport d'activité 2004 / 2005 est adopté

Pour exécution,
La Directrice

Maryse BOSSIÈRE

Le Président

Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat.